

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Loi](#)

Loi n. 1.438 du 02/12/2016 portant approbation de ratification du Protocole de modification de l'Accord entre la Principauté de Monaco et la Communauté européenne prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE du Conseil (Journal de Monaco du 9 décembre 2016) .

Article unique .- Est approuvée, en application du chiffre 2° du deuxième alinéa de l'article 14 de la Constitution, la ratification du Protocole de modification de l'Accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco prévoyant des mesures équivalentes à celles que porte la directive 2003/48/CE, signé à Bruxelles le 12 juillet 2016.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.